leur domicile, ils ont passé des aveux complets.

**A L'AUDIENCE**

Ils sont revenus en partie sur ces aveux. Wawczak veut bien reconnaître l'agression et ses suites, précisant même qu'ils tenaient la victime pour morte et qu'ils avaient songé un instant à balancer le corps sur le ballast. Seule la porte du compartiment, d'une ouverture difficile les en empêchèrent. Il prend pour excuse qu'il était ivre et ne savait plus ce qu'il faisait.

Son complice Morga soutient, contre toute vraisemblance, qu'il n'a été qu'un témoin passif.

On entend la victime, l'Algérien **Kermas Areski**, qui s'explique par le truchement d'un interprète, de même d'ailleurs, que nos deux Polonais.

Kermas n'a conservé qu'un souvenir fort vague des événements. Il ne peut que préciser le contenu de son portefeuille : un peu plus de 2.000 fr.

Le docteur **Monier**, médecin légiste à Douai, a examiné Kermas Areski à plusieurs reprises. L'enfoncement du crâne, qui a mis sérieusement en danger les jours de la victime, est la conséquence des coups de marteau, portés à quatre ou cinq reprises. Il subsiste une incapacité permanente de 25 à 30 %.

Le maréchal des logis **Joseph Seyrat**, de la brigade d'**Ostricourt**, donne ensuite tous les détails de l'enquête.

**LE VERDICT**

**M. Dorel**, procureur de la République, a prononcé un réquisitoire impitoyable, établissant nettement, sinon la préméditation de fait, l'intention première et les dispositions prises par les **deux** Polonais pour tenter quelque mauvais coup.

**Me Philippe Kah**, du barreau de Lille, intervenant au nom de la partie civile, réclamait 60.700 fr. à titre de dommages intérêts.

Après plaidoiries de Me Phalempin, pour Morga et Me Degrave, du barreau de Béthune, pour Wawczak, la Cour a prononcé le verdict suivant :

**Wawczak est condamné à dix ans de réclusion et Morga à sept ans de réclusion. Chacun, à vingt ans d'interdiction de séjour et au paiement d'une somme de 25.000 fr. à la partie civile. — R. B.**

**LA JOURNÉE DE MARDI**

Aujourd'hui, les jurés de Saint-Omer auront à examiner une affaire de **meurtre** qui s'est déroulée le 24 juin dernier, à **Sallaumines**. A la suite de dissentiments conjugaux et d'une tentative de séparation, Maurice Trock, sujet belge, ouvrier couvreur, à **Billy-Montigny**, porta à sa femme un coup de couteau mortel.

# FIN DE GRANDS RAIDS

**LE RETOUR EN FRANCE DE GOULETTE ET SALEL**

Les aviateurs Goulette et Salel sont arrivés à l'aérodrome du Bourget à 15 h. 30, réalisant leur voyage de retour de Madagascar en 5 jours, 9 h. 45'.

On se rappelle que les deux navigateurs aériens avaient couvert le parcours aller en 107 h. 30', ce qui donne pour le parcours total de 22.800 km, le temps record de 217 h. 15', pour une absence de quinze jours.

Une fois de plus, c'est une victoire à inscrire à l'actif de l'aviation française. Salel et Goulette viennent de démontrer de façon absolue les possibilités d'une liaison aérienne unissant normalement la France à sa grande île de l'Océan Indien.

De nombreux curieux et amis ainsi que les personnalités du monde de l'Aéronautique avaient tenu à assister à l'arrivée des aviateurs. Sur l'aire de débarquement de l'aéroport, on remarquait notamment le capitaine de Saint-Esteban représentant M. Jacques-Louis Dumesnil, ministre de l'Air ; M. Cayla, gouverneur général de Madagascar ; les constructeurs Henry et Dick Farman, le baron de Turckheim, président du Conseil d'administration de la Société générale aéronautique ; M. Besançon, représentant l'Aéro-Club de France ; Dubois-Lecour représentant la Ligue aéronautique de France, les aviateurs Moench et Burtin, recordmen du parcours France-Madagascar et retour par le Sahara et plusieurs pilotes civils et militaires.

Après avoir reçu les félicitations des personnalités présentes, les aviateurs ont dit toutes les difficultés qu'ils eurent à subir notamment au retour.

« Le parcours aller, déclara Goulette se passa sans gros incident, sauf à l'arrivée à Tananarive où nous fûmes obligés d'attendre la fin d'un orage épouvantable avant de pouvoir nous poser.

Quant au retour, après les premières étapes accomplies normalement jusqu'à Assouan, nous fûmes gênés alors par de violents vents contraires qui atteignirent cinquante kilomètres à l'heure.

Ces vents génèrent formidablement notre avance, nous qui nous étions promis de battre ou tout au moins d'égaler le temps mis pour accomplir le parcours aller.

**CELUI DE BERT HINCKLER, EN ANGLETERRE**

L'aviateur australien Bert Hinckler, qui avait quitté l'aérodrome de Parcay-Meslay lundi, à 7 h. 35, pour Paris via Orléans, est arrivé au Bourget à 9 h. 20.

L'aviateur australien Bert Hinckler après s'être restauré au buffet de l'aérodrome et avoir signé le livre d'or du port aérien, a repris son vol à 11 h. 45, à destination de Hansworth (Angleterre).

L'aviateur a été salué à son départ par le capitaine Saint-Esteban, qui l'a félicité au nom du ministre de l'Air pour sa récente traversée de l'Atlantique sud.

Hinckler est arrivé à l'aérodrome d'Hansworth à 14 heures.

# UNE MÉNAGÈRE ÉLECTROCUTÉE PAR UNE LAMPE BALADEUSE A LOUVENCOURT

Un pénible accident qui vient de se produire dans la petite commune de Louvencourt, près d'Acheux (Somme), a jeté parmi la population une profonde émotion.

L'autre après-midi, Mme Lenglet, âgée de 43 ans, dont le mari est boulanger, était occupée à faire la lessive. Installée à son baquet, dans un fournil, elle poursuivait son travail lorsque le soir tombant, elle voulut s'éclairer à l'aide d'une baladeuse électrique.

Sans méfiance, Mme Lenglet s'empara de l'appareil ; c'est alors que par suite sans nul doute, d'un mauvais isolement, elle reçut le fluide électrique avec d'autant plus de violence qu'elle avait les mains mouillées et se trouvait sur un sol également trempé.

La charge fut tellement violente que Mme Lenglet tomba électrocutée.

Ce ne fut qu'une dizaine de minutes plus tard que ses enfants pénétrant dans la pièce trouvèrent leur mère inanimée et appelèrent à l'aide.

Le docteur Cappelle, d'Acheux, mandé immédiatement constata que le cœur battait encore, cependant tous les efforts de respiration artificielle restèrent vains.

La victime succombait une heure après. Elle laisse cinq enfants en bas-âge.

# ECHOS et CARNET

**CALENDRIER.** — Mardi 8 décembre 1931

Soleil : Lever à 7 heures 31 ; coucher à 15 heures 53

Lune : Lever à 6 heures 40 ; coucher à

Aujourd'hui : Imm. Concept. Demain : Ste-Léocadie.

**METEOROLOGIE.** — Station de Lille. — Observations faites le 7 décembre à 18 h. :

Baromètre : 769 m/m 3 ; hausse depuis la veille à 9 h. : 11 m/m 8.

Thermomètre : Fronde 5° ; Minima 2°6 ; Maxima 9°7

Etat hygrométrique 83. Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. : néant ; Direction du vent : Ouest : Force : faible ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du ciel : pur.

Temps probable pour aujourd'hui : très frais, beau.

**PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL.** — Région Nord. — Brumeux. Brouillard le matin, devenant demi ou trois-quarts couvert avec éclaircies. Température en baisse.

# LA RIXE TRAGIQUE D'HULLUCH

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

C'était Jules Wagon qui arrivait. Il était saoul et ses premières paroles furent pour provoquer son beau-frère.

« Viens ici, fainéant, lui cria-t-il, je te tue... Si tu n'étais pas un lâche, tu sortirais et je t'arrangerais ».

Connaissant la triste mentalité de leur parent, personne ne prêta attention aux paroles de menaces qu'il venait de proférer.

Bossu continua à vaquer à ses occupations. Le feu ayant besoin d'être activé, il s'était muni du tisonnier pour l'attiser.

Pendant ce temps, Mme Bossu et Mlle Wagon, que les paroles de leur frère avaient agacées, voulurent mettre l'intrus à la porte.

**UNE LUTTE TERRIBLE**

Jules Wagon n'était pas homme à se laisser faire ; il bouscula brutalement Mme Bossu qui tomba sur le sol, puis empoignant le pied d'une batteuse à laver le linge qui se trouvait à proximité il le lança dans la direction de Bossu qui le reçut en pleine poitrine.

Apercevant sa femme par terre et se voyant lui-même menacé par la brute, le mineur s'avança vers Wagon et il lui assèna un coup de tisonnier sur la tête.

Comme un fou furieux, Wagon bondit alors sur son adversaire et les deux hommes s'empoignèrent. Bossu, qui avait toujours le tisonnier en main, parvint à mettre son beau-frère à la porte, mais ce dernier ne lâchait pas prise et les deux belligérants roulèrent sur le sol.

Après quelques minutes de lutte, Bossu avait le dessus, et comme il s'agissait pour lui, à son avis, d'une question de vie ou de mort, il frappa à coups de tisonnier sur la tête de Wagon, jusqu'à ce dernier fut mis hors de combat.

**A LA BELLE ETOILE**

Bossu rentra ensuite dans sa cuisine où il trouva sa femme qui, de peur, avait perdu connaissance. Aidé de sa belle-sœur et de sa belle-mère, il s'occupa de donner des soins à son épouse, sans s'inquiéter davantage de sa victime.

Bossu fut tout étonné, lundi à 7 heures du matin, de retrouver son beau-frère à l'endroit même où il l'avait assommé.

Wagon, qui portait d'horribles blessures à la tête, respirait encore.

Affolé, Bossu se rendit à la gendarmerie de Lens où il narra la scène sanglante qui s'était déroulée la veille.

**DANS UN TRISTE ÉTAT**

Les gendarmes Bencteux et Bucquet se rendirent rapidement à **Hulluch**, rue d'En-Haut, où ils étaient rejoints à 8 h. 30, par l'adjudant Beaussard et M. Legay, maire.

Wagon avait changé de place et il était parvenu à se traîner dans un coin de la cour. Les gendarmes le firent déposer dans la maison de Bossu où M. le docteur Secret, vint lui donner ses soins.

Le blessé avait toute la tête boursouflée par les coups qu'il avait reçus.

Le médecin releva des plaies multiples au cuir chevelu et il constata une fracture du crâne. Il ordonna le transport d'urgence du blessé à l'hôpital de **Lens**, et il fit toutes réserves sur les blessures qui peuvent entraîner la mort.

**L'ENQUETE**

Les gendarmes, pendant ce temps, procédaient aux premières constatations. De larges flaques de sang indiquaient encore nettement l'endroit où la victime était tombée.

Interrogé avant son départ pour l'hôpital, le blessé ne put prononcer que quelques monosyllabes incompréhensibles.

Bossu, qui était revenu avec les gendarmes, donna toutes explications et détails sur la façon dont s'était déroulée la lutte entre son beau-frère et lui.

Il raconta que très fréquemment Wagon venait le provoquer. Il y a deux ans, il s'était introduit dans les mêmes conditions dans son domicile et il avait frappé sa sœur, Mme Bossu, avec une matraque lui faisant une horrible blessure à la tête. A cette époque Bossu qui s'était fait une double entorse au pied droit au cours de son travail, était couché. Wagon monta dans la chambre et il lui porta deux coups sur la tête avec un manche de pic de mineur.

Voulant éviter tout scandale pour leur famille, les époux Bossu ne portèrent pas plainte.

Bossu termina sa déposition en invoquant le cas de légitime défense.

Les déclarations du mineur sont confirmées par sa belle-mère, sa femme et sa belle-sœur.

Au cours de son interrogatoire, Mme Wagon donna sur son fils de médiocres renseignements : « Tout le monde, déclara-t-elle, redoutait un mauvais coup de sa part et ce qui est arrivé aujourd'hui ne surprend personne ».

D'autre part la pauvre vieille vanta les qualités de son gendre, bon travailleur et excellent père de famille.

Dans la localité, loin de plaindre la victime, la population exprime une certaine satisfaction en apprenant ce qui vient de lui arriver car tout le monde craignait Wagon qui était considéré comme un mauvais garnement.

Hier soir, Philibert Bossu a été mis en état d'arrestation. Il sera déféré au Parquet de **Béthune** ce matin. — **G. D.**

# LE DÉSESPOIR d'un sportsman à Lens

**IL SE PENDIT PARCE QUE SA FEMME VOULAIT L'ACCOMPAGNER AU MATCH**

Le nommé Emile Bouvaere, 28 ans, demeurant rue du Bois, 123, à Lens, était un grand amateur de sports.

Dimanche, vers 13 h., ayant l'intention d'assister au match de football Lens-Bully, il se décidait à partir, lorsque sa femme Marie Devriendt, 23 ans, lui demanda de l'accompagner.

Bouvaere répondit qu'il faisait la route à bicyclette et que par conséquent il regrettait de ne pouvoir la prendre avec lui.

Une scène de ménage s'ensuivit et finalement le mari déclara qu'il n'irait pas à Bully et il monta dans sa chambre. Mme Bouvaere qui croyait son mari couché, sortit avec ses parents qui se rendaient à Avion. A 19 h. 30, elle revint et voulant s'assurer que son époux dormait elle monta dans la chambre où un triste spectacle l'attendait.

Elle trouva Bouvaere qui s'était pendu à l'aide d'une grosse corde à la porte de la pièce.

Affolée, la pauvre femme coupa aussitôt la corde, mais il était trop tard, la mort avait fait son œuvre et le docteur Delattre, appelé d'urgence, ne put que constater le décès.

Le sous-brigadier Dewavrin et les agents Godefroid et Bétrancourt vinrent procéder aux constatations.

Le désespéré laisse deux orphelins en bas-âge et sa veuve est sur le point d'être mère.

# LE DORMEUR DE TOULON AVAIT VOULU S'EMPOISONNER

Le dormeur trouvé à Toulon, dans la matinée du 2 décembre, réveillé depuis dimanche, nommé Gino Gabbi, se trouvait en réalité sous les effets de l'absorption d'une forte dose de véronal.

Il avait pris le narcotique dans l'intention de se donner la mort.

Gino Gabbi avait déjà tenté de se suicider avec le même produit, il y a quelque temps, à Vintimille, il accepte maintenant de manger et est complètement dégagé de sa léthargie.

# UNE FEMME FRAPPÉE DE 3 COUPS DE COUTEAU PAR SON MARI A LOMME

Une scène sanglante a mis en émoi, au cours de la nuit du samedi à dimanche, l'importante agglomération industrielle du Marais de Lomme.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire :

**UN TRISTE SIRE**

Alphonse Minne, 31 ans, exerçant la profession de fileur, occupait avec son épouse, Alphonsine Devos, 38 ans, bambrocheuse, deux pièces au premier étage, de l'immeuble portant le N° 66 de l'avenue de la Lilloise, au Marais de Lomme, que lui louait son beau-frère Charles Devos, 48 ans, marié, demeurant au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Violent, agressif et batailleur, Minne aimait aussi à caresser immodérément la dive bouteille ; en outre, à maintes reprises et pour de futils motifs, il avait menacé sa femme de son couteau.

Tout récemment il avait déjà porté à son épouse des coups de ce couteau et l'avait frappée également avec une bouteille.

La malheureuse, dont la vie était devenue insupportable, craignait, on le conçoit, son dangereux mari et ses craintes, ainsi qu'on va le voir, n'étaient que trop justifiées.

**TROIS COUPS DE COUTEAU EN PLEINE POITRINE**

Samedi, vers 23 heures, les époux Devos étaient couchés ; Mme Minne l'était également, lorsque le mari de cette dernière s'en vint frapper violemment à la porte.

M. Devos aurait éconduit l'individu en lui disant qu'il ne rentrerait pas chez lui. Minne s'en alla donc dans la nuit, chez sa mère, rue Copernic, à Canteleu-Lille et lui conta son histoire.

Il était de retour un moment après, devant le domicile de son beau-frère, avenue de la Lilloise, en compagnie de sa mère, de son frère Emile, demeurant également au Marais de Lomme, et de l'amie de celui-ci.

Une dispute qui dégénéra bien vite en bagarre, s'ensuivit entre les deux beaux-frères. Charles Devos et Alphonse Minne qui menaçait sans cesse d'éventrer sa femme. Des coups furent portés de part et d'autre. Charles Devos défendant l'entrée de sa maison.

Quelques minutes plus tard, Alphonse Minne, après avoir fait le tour de la demeure, escalada une palissade, brisa un carreau de fenêtre et fit irruption à l'intérieur de l'immeuble. Voyant son épouse, il devint féroce ; il la poursuivit et parvint à la rejoindre. Alors, sans pitié, il lui planta, à trois reprises, en pleine poitrine, son couteau que préalablement il tenait ouvert.

Aux cris poussés par la malheureuse, les frères et beaux-frères lui portèrent secours et désarmèrent le forcené.

**DU SANG PARTOUT**

Dimanche, à la première heure, la police était alertée et M. Vaccaro, accompagné du sous-brigadier Bérulier et du garde Freliez, se rendit sur les lieux. Dans la cuisine, du sang avait giclé partout.

M. le commissaire vit la victime et réquisitionna d'urgence M. le docteur Plaquet, de Lomme-Bourg. Ce praticien a constaté de graves lésions entre les seins et aux doigts, dont l'un est presque sectionné, de Mme Minne.

Après un rapide interrogatoire, M. Vaccaro faisait immédiatement rechercher Alphonse Minne. Celui-ci était quelque temps après appréhendé dans le quartier ; il se trouvait en état d'ivresse.

Dans la journée de lundi, M. Vaccaro a entendu l'inculpé ainsi que tous les membres des familles Minne et Devos ; ils ont été unanimes à déclarer que Alphonse Minne ne cessait de proférer des menaces de mort à l'égard de sa femme.

**ÉTAT GRAVE DE LA VICTIME**

Quant à la victime dont l'état est grave, M. le docteur Plaquet lui a prescrit un mois à six semaines de repos sauf complications.

De son côté, Minne a été déféré au Parquet et écroué à l'Abbaye de Loos. Devos Charles est aussi inculpé de coups et blessures.

Notons que les époux Minne-Devos ont vécu séparément pendant trois ans et que le peu recommandable mari s'est vu condamner pour entretien d'une concubine au domicile conjugal. Le ménage n'avait repris la vie commune que depuis le 14 juillet 1931.

# Une motocyclette entra dans un groupe de soldats

**L'AMBULANCE QUI TRANSPORTAIT LES VICTIMES A L'HOPITAL TAMPONNA UNE AUTO**

A Besançon, un motocycliste, M. Uty, âgé de 24 ans, accompagné de M. Simonet, âgé de 23 ans, a heurté près Pont de Montrapon, un groupe de soldats du 60e régiment d'infanterie, se dirigeant vers la caserne Charmont.

Le soldat Henri Pourral, originaire d'Isle-sur-le-Doubs, a été tué.

Deux autres soldats, Charles Demouge et Marie Gauthier, ont été grièvement blessés, ainsi que les deux motocyclistes.

D'autre part, l'ambulance ramenant les blessés de cet accident à l'hôpital, est entrée, vers minuit, en collision avec une automobile conduite par M. Allain, officier de la garnison de Besançon. Deux occupants de la voiture de l'officier, M. Denis Magnin et sa femme, ont été sérieusement blessés et ont dû être pansés à l'hôpital.

# UN CHAUFFEUR PARISIEN DISPARU DEPUIS 15 JOURS

Une fois encore, un chauffeur de taxi vient de disparaître, et ses antécédents, non plus que les circonstances de cette disparition, ne permettent guère d'envisager l'hypothèse d'une fugue. C'était le lundi 23 novembre.

Le chauffeur Désiré Jarry, âgé de 45 ans, marié et père d'un garçonnet de 12 ans, avait passé la nuit au garage de la Compagnie de taxis qui l'employait, à Levallois.

Le chauffeur avait dormi dans sa voiture, comme il en avait pris l'habitude, lorsqu'une course nocturne l'avait trop attardé. A 8 h. 30 du matin, Désiré Jarry se mit au volant de son taxi et commença sa journée. Il avait fait à peine quelques mètres dans la rue qu'il rencontra son cousin, avec qui il bavarda gaiement. Ils étaient très intimes. Désiré Jarry ne fit confidence, à son parent, d'aucun projet particulier. Au bout de quelques minutes, il se remit en route.

Au début de l'après-midi, il déjeunait à son restaurant habituel, boulevard de la Saussaie, et depuis lors — depuis quinze jours — aucune nouvelle de lui n'est parvenue ni au garage, ni à sa femme.

Un chauffeur de la même compagnie croit l'avoir aperçu, ce même lundi soir, vers minuit, aux alentours de la place Clichy. Et M. et Mme Jarry étaient mariés depuis quatorze ans. Le ménage était très uni. L'homme, très sobre, très pondéré, aimait beaucoup son fils. Il n'avait cessé d'être chauffeur particulier que pour entrer à cette compagnie de taxis où il était employé depuis 1929.

# LE DRAME CONJUGAL DE TOURCOING

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Je relevai la femme, qui saignait abondamment à la tête et était sans connaissance et la transportai dans une salle de mon estaminet. Le docteur Dujardin, place de la Victoire, fut prévenu d'urgence et examina la blessée qui était à toute extrémité. L'ambulance de l'hôpital civil vint la chercher quelques minutes après. Puis on enleva le corps du meurtrier, qui avait dû se tuer sur le coup ».

Notre interlocuteur ajouta : « Il doit s'agir d'un nommé Coquel, 30 ans, demeurant rue Montgolfier, et de sa femme. »

**JE FERAI UN MAUVAIS COUP...**

D'autre part on nous a déclaré que la semaine dernière un individu répondant au signalement de l'assassin se serait présenté pour consommer au Café Julien, 66, rue de la Blanche-Porte également situé en face des usines Jongiez.

Là, tout en buvant, il aurait dit : « J'attends ma femme qui travaille en face. Nous vivons séparés, mais si elle ne veut pas revenir chez moi, je ferai un coup... »

Ceci se passait la semaine dernière, vers midi également, et il semblerait que, ce jour-là, il ne vit pas sa femme, ou qu'il voulut faire une nouvelle tentative de réconciliation avant de « faire le coup ».

S'il était prouvé que ces dires sont exacts, ils établiraient nettement la préméditation.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux balles furent tirées à bout portant et sans discussion préalable d'aucune sorte, les témoins sont absolument affirmatifs à ce sujet. « Il a tiré tout de suite, nous dit M. Viaene. Il l'a prise par l'épaule et les détonations ont claqué ».

**L'IDENTIFICATION**

Bientôt la première émotion passée, on avertit la police. M. Maréchal, commissaire du 4e arrondissement, descendit sur les lieux du drame. On put alors en identifier les victimes. L'homme s'appelle Emile Coquel, né en 1903. Sa femme est une nommée Marie-Maria Catteau, 25 ans, soigneuse, née à Comines-Belgique.

Sur ces entrefaites on avait transporté le corps de Coquel à la morgue de l'hôpital, tandis que sa femme était hospitalisée aussitôt et son état jugé désespéré : la malheureuse avait en effet, reçu deux balles dans la tête.

**UN MÉNAGE DÉSUNI**

Nous nous sommes ensuite rendus à l'habitation d'Emile Coquel. Elle est située 7, rue des Frères-Montgolfier, en bordure d'un jardin potager. Cette rue ne comprend qu'une rangée de petites maisons basses habitées par des ménages ouvriers. La maison est close. Les voisins que nous avons interrogés sont unanimes pour déclarer qu'Emile Coquel était un brave travailleur, mais que de fréquentes disputes altéraient le ciel du ménage. La femme avait même déjà quitté son mari il y a dix-huit mois, mais était revenue à cause de l'enfant, une fillette de deux ans, Simone, née en 1929.

De là, nous avons pu toucher la sœur du meurtrier, Mme Demarcq, débitante, demeurant 167, rue Achille-Testelin. La pauvre femme est toute bouleversée de ce qui arrive, chose bien facile à comprendre.

« Mon frère, nous dit-elle, était teinturier à l'usine Liénart-Walnier, rue Verte. Personne n'a jamais eu à s'en plaindre. Il était sobre, et n'allait jamais au café, même chez moi. Il y a trois semaines que nous ne l'avons vu. Le ménage (ils étaient mariés il y a cinq ans) n'allait guère. Mon frère fut blessé à son travail et défiguré. Il craignait que sa femme ne l'aime plus à cause de sa blessure. De plus, le chômage avait aigri son caractère, car il avait été remercié il y a plusieurs semaines, comme beaucoup d'ouvriers. Samedi, après une discussion, sa femme retourna chez sa mère, qui demeure au Risquons-Tout, à la frontière belge, et chez qui la petite est en nourrice ».

D'après les dires de ce témoin, la belle-mère ne serait pas complètement étrangère aux discussions conjugales du ménage Coquel.

« Ma belle-sœur, ajoute Mme Demarcq, ne s'occupait que de sa famille à elle et était constamment chez sa mère, qui vint à plusieurs reprises injurier Coquel chez lui, rue Montgolfier ».

**DES NOUVELLES DE LA VICTIME**

Aussitôt qu'il eut connaissance du drame, M. Lenfant, commissaire de police de Tourcoing, s'est rendu sur les lieux accompagné de M. Maréchal. La mort de l'auteur du geste meurtrier éteint, naturellement, toute action judiciaire.

Le Parquet de Lille ne descendra donc pas à Tourcoing.

Nous nous sommes rendus à l'hôpital pour prendre des nouvelles de la malheureuse jeune femme. Elle a reçu ainsi que nous l'avons dit, deux projectiles dans la tête et on ne conserve aucun espoir de la sauver. Ell. a été radiographiée hier matin, par M. le docteur Dechers. Elle n'est d'ailleurs pas sortie du coma et se trouve exactement dans le même état qu'au moment de son admission à l'établissement hospitalier.

# NOUVEL ULTIMATUM japonais aux Chinois

Le général Honjo, commandant en chef japonais en Mandchourie, vient d'adresser un avertissement définitif au maréchal Tchan Sué Liang, commandant en chef des Chinois en Mandchourie. Le général japonais a insisté pour le retrait de toutes les troupes chinoises de la zone de Kin-Tchéou, à l'est de cette ville. « La concentration continuelle des troupes chinoises dans cette zone constitue, a-t-il dit, une provocation intolérable ».

Cet ultimatum s'est produit à la suite des rapports continuels relatifs à l'activité militaire des Chinois dans divers régions de Mandchourie.

Le retrait de l'armée japonaise vers Moukden, à la suite des opérations qui se sont déroulées le 27 novembre, dans la direction de Kin-Tchéou, est dû à l'assurance que les Chinois étaient disposés à retirer de bonne grâce leurs troupes en deça de la Grande Muraille.

Le gouvernement de Nankin ayant rejeté la proposition d'une zone neutre, des conséquences déplorables risquent de se produire, les autorités militaires japonaises considérant cette attitude comme un acte de mauvaise foi de la part de la Chine.

**REFUS DES CHINOIS**

On mande de Nankin que le gouvernement a télégraphié au docteur Sze de s'opposer à la requête japonaise, tendant à faire la police sur le territoire de la Chine et de refuser le retrait des troupes de Kin-Tchéou.

# CINQ TUÉS DANS UNE AUTO BROYÉE PAR UN TRAIN

Norway (Maine) : Un train a tamponné une automobile à un passage à niveau.

Cinq personnes ont été tuées.

# LE BANQUIER CHENUT DE CALAIS a été arrêté à Paris

(De notre correspondant particulier)

**Nous apprenons que sur mandat d'arrêt télégraphiquement lancé par M. Franqueville, juge au Parquet de BOULOGNE, le banquier calaisien CHENUT a été arrêté rue Damrémont, à PARIS, samedi matin.**

**Me Demassieux, de Calais, assurerait sa défense. — M.**

Au siège de la Banque Chenut, boulevard Jacquard, à **Calais**, les syndics-liquidateurs poursuivent, avec le personnel, l'examen de la comptabilité et travaillent à établir la situation exacte de l'établissement. — Les bureaux restent naturellement fermés.

# UN OUVRIER MALHONNÊTE A ÉTÉ ARRÊTÉ A LILLE

Dernièrement, le nommé Jules Delezenne, 42 ans, ouvrier agricole, se faisait arrêter à **Saint-Amand**, pour vagabondage. Il fut condamné à un mois de prison par le tribunal de **Valenciennes**.

Or, cet individu, qui avait travaillé chez M. Desmazières, cultivateur à **Aubert (Nord)**, avait quitté brusquement son patron, en emportant divers vêtements.

M. Thibaut, juge d'instruction, a fait amener Delezenne en son cabinet et l'a fait écrouer à Loos.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lignes Belges, Tramways de Lille

# GALIPAUX EST MORT

GALIPAUX (Ph. H. Manuel)

M. Félix Galipaux est décédé hier soir, à 22 h. 45. L'artiste qui vient de disparaître était né à Bordeaux le 12 décembre 1860. Sa vie tout entière a été consacrée au théâtre. Il interpréta avec grand succès de nombreuses œuvres, c'est ainsi qu'il créa notamment le rôle du merle dans « Chantecler », d'Edmond Rostand. Il laisse un certain nombre de livres qui intéressent l'art dramatique.

# Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

## UN VOYAGE CHEZ « MA TANTE »

II

**La Banque des Pauvres et celle des classes moyennes. Comment effectuer une opération**

Au moment même, où Arras et Lille voyaient naître en leur sein des « Monts-de-Piété », Roubaix n'était qu'un gros bourg, qui vivait de la fabrique des tissus.

Mais nous étions à cette époque à l'aube du grand mouvement industriel du XIXe siècle, qui devait créer notre grande ruche. A l'avènement de la troisième république, notre ville était déjà une cité importante, et c'est à cette date que remonte la création de l'établissement de la rue des Longues-Haies.

A l'origine, le « Mont-de-Piété » de Roubaix ne connut pas la grosse vogue. Son nom, même, contribuait à jeter sur lui le discrédit et d'autre part, le grand public ignorait tout de l'établissement de bienfaisance dont il aurait pu profiter.

Peu à peu, seulement, il entra dans les mœurs. Néanmoins, le client de « Ma Tante » fut longtemps considéré comme le plus grand des malheureux. Et, ce n'est qu'à la tombée de la nuit, qu'on le voyait arriver, l'air sombre, portant paquet sous le bras et craignant d'être aperçu de peur d'être déconsidéré par ses amis, pour la bonne raison qu'il avait recours au « Mont-de-Piété », afin de sortir de la gêne.

Lui-même, d'ailleurs, considérait son acte, comme un pis-aller, sinon une bassesse, et c'est avec une voix étranglée par une honte pudique, qu'il présentait son gage à l'employé chargé de l'évaluer.

Délesté de son paquet et serrant précieusement dans sa bourse, la petite somme qui lui avait été remise en échange, il s'en allait furtivement s'éloignant sans se retourner.

Et c'était fort dommage, que cela fut ainsi, car un tel client était souvent un brave ouvrier dont la gêne n'était que passagère et qui s'empressait de venir dégager les objets par lui déposés, aussitôt qu'il pouvait se procurer quelque argent.

Cependant le Mont-de-Piété devait être plus couru à mesure que chacun put le connaître et apprécier les services qu'il rendait.

Peu avant le nouveau siècle, s'ouvrit l'ère des « Petits Paquets » curieux système, d'où se dégage toute la misère des ouvriers d'il y a trente ans.

En ce temps là, le lundi matin, c'était la cohue rue des Longues-Haies, chacun venait déposer sa garde-robe chez « Ma Tante » afin de se procurer des fonds pour la semaine. Le « Mont-de-Piété », était en quelque sorte le vestiaire des pauvres.

D'aucuns, d'ailleurs, venaient y déposer leurs plus beaux atours, plus par prudence que par nécessité. C'était la masse innombrable des gens qui demeuraient en garni et avaient intérêt à mettre leurs vêtements en lieu sûr, à l'abri du vol.

Ces dépôts restaient cinq jours dans les locaux du « Mont-de-Piété ». Et le samedi soir, après dix-huit heures, les ouvriers qui avaient touché leur salaire s'empressaient de venir dégager les « Habits du dimanche ».

Pour donner une idée de l'activité qui régnait dans le sombre bâtiment de la rue des Longues-Haies, disons simplement que sept employés travaillaient jusqu'à minuit pour remettre aux clients leurs frusques, la veille de la journée dominicale.

Ce genre d'opération, a survécu jusqu'à nos jours, mais de faible manière et la semaine dite anglaise favorise l'enlèvement des objets entreposés.

En règle générale « Ma Tante » jouit auprès du public de la faveur ou de la défaveur, selon l'expectative plus ou moins rapprochée d'une crise sociale.

Car, il y a ici un paradoxe difficilement explicable. Les affaires du Mont-de-Piété subissent une recrudescence à l'approche des crises sociales. Les crises économiques par contre n'ont pas de grosses répercussions sur le chiffre d'affaires d'un tel établissement. A tel point que les années qui furent les plus néfastes pour l'industrie et le commerce roubaisiens ne sont pas repérables sur les registres de « Ma Tante », même durant la grande grève des derniers mois, le mouvement des opérations ne s'accéléra que peu.

**LA BANQUE DES CLASSES MOYENNES**

De nos jours, la situation a été complètement renversée. Le « Mont-de-Piété » a changé de clientèle, la banque des pauvres est devenue celle des bourgeois ou plutôt, celle des classes moyennes.

Le nombre des opérations effectuées est de beaucoup inférieur à celui d'avant guerre et pourtant le chiffre d'affaires, tout en tenant compte de la dévalorisation de l'argent a augmenté dans de fortes proportions.

Les habitués du « Mont-de-Piété » ne sont plus, en majeure partie des malheureux qui viennent déposer des objets à peu près sans valeur. Ce sont des gens aisés, commerçants ou petits patrons, qui viennent y faire des placements fort judicieux.

Le commerçant en articles de lingerie, par exemple, s'est procuré avec le capital dont il disposait, toute une série d'articles pour l'été. Ses prévisions l'ont trompé, il n'a pas vendu tout ce qu'il avait cru vendre et il reste avec la plus grosse partie de ses collections en magasin.

Que faire ?

Il n'a plus d'argent, et il désire continuer son affaire. Mais afin de poursuivre son commerce, il doit posséder dans sa boutique les collections d'hiver !

Il ira déposer au Mont-de-Piété, tout son assortiment pour la bonne saison, et avec l'argent qui lui reviendra, il achètera les nouveautés qui lui seront demandées au cours de la saison hivernale.

En une autre circonstance, il a l'occasion de faire une bonne affaire. Il n'a qu'à traiter, mais de nouveau les fonds lui manquent. Il placera en dépôt les marchandises, dont il a une faible vente, ou celles qu'il possède en stock et il pourra grâce à un subside venu à propos, réaliser, comme le disait Théophraste Renaudot un « bon coup de commerce ».

Le petit fabricant jouit des mêmes avantages, il dépose le stock invendu, et n'est pas obligé de faire cesser sa fabrique en attendant des jours meilleurs.

**COMMENT OBTENIR UN PRET**

Les conditions de prêts sur les objets sont fort simples.

Les objets présentés sont évalués par un commissaire-priseur attaché à l'établissement. M. Prouvost qui remplit ces fonctions à Roubaix, a 50 années de présence au « Mont-de-Piété ».

Les sommes à prêter, quant aux nantissements composés soit d'argenterie, soit de bijoux en or ou en argent sont aux 4/5 de leur valeur au poids, et quant à tous autres effets aux 2/3 de leur estimation.

Elles sont accordées pour six mois avec faculté pour les emprunteurs de dégager les effets avant le terme ou d'en renouveler l'engagement à l'échéance de ce terme.

Les prêts sont nominaux, une simple reconnaissance est délivrée et lorsque l'emprunteur veut rentrer en possession du gage déposé, il présente la reconnaissance, acquitte le montant de la dette en principal, intérêts et droits. On lui restitue l'objet réclamé, dans l'état où il se trouvait au moment du dépôt.

Si à l'expiration du délai stipulé, l'emprunteur ne dispose pas de ressources suffisantes pour le dégagement des objets déposés, il peut renouveler son engagement aux mêmes conditions. Il lui suffit d'acquitter les intérêts échus qui se calculent comme pour les dégagements.

Lorsqu'à l'échéance convenue, l'emprunteur n'a pas renouvelé son engagement ou remboursé le prêt, le « Mont-de-Piété » vend les objets qui sont confiés à sa garde. Un nouveau délai de trois mois est cependant accordé à l'emprunteur.

La vente se fait aux enchères après approbation du juge de paix, dans une salle de l'établissement.

Quand la vente d'un objet est faite de deux choses l'une, le Mont-de-Piété rentre en possession du capital avancé du montant des intérêts et des droits et d'une certaine somme qui constitue une sorte de bénéfice, ou c'est le cas contraire qui se produit, et il est en déficit.

Dans le premier cas, le bénéfice et c'est ce que beaucoup de personnes ignorent, qui prend le nom de boni est à la disposition de l'emprunteur durant trois années. Le Mont-de-Piété supporte les pertes dans le cas contraire, c'est même ce qui se produit dans la plupart des ventes.

L'intérêt prélevé sur les prêts est fort minime, le « Mont-de-Piété » ne peut être une affaire lucrative, et si l'établissement est prospère, il s'efforce de réduire cet intérêt dans la mesure du possible.

De même, durant la mauvaise saison, il s'ingénie à restituer gratuitement les objets de lainages aux familles nécessiteuses.

**BATIMENTS ET ENTREPOTS**

Après nous avoir fourni toutes ces indications sur l'établissement qu'il dirige M. Pontoise, voulut nous donner une idée des précautions prises pour assurer les objets contre le vol et l'incendie.

Contre l'incendie surtout, car il y a un précédent. En 1894, un violent sinistre anéantissait le « Mont-de-Piété » occasionnant de grosses pertes pour l'établissement.

Le bâtiment reconstruit est quasi-ininflammable, les trois étages, où sont entreposés les objets ont été établis avec du fer, de la pierre, de la brique et du plâtre le bois est absent et un incendie se déclarant serait vite maîtrisé.

La protection contre le vol est aussi efficace, les portes sont verrouillées, cadenassées, barrées de traverses de fer.

Dans ces magasins, les objets les plus hétéroclites, les plus divers, les plus baroques sont soigneusement classés, étiquetés, rangés par ordre, placés à la portée de l'employé chargé de le reprendre le cas échéant.

Ici ce sont des bronzes, œuvres d'art ou simples navets, là les tableaux de maîtres ou d'amateurs, les instruments de musique, les vieilles frusques, les paquets de linge malpropre, les bicyclettes tassées l'une sur l'autre.

La direction, faute de place, ne peut accepter les voitures automobiles, comme à Paris où les locaux sont actuellement agrandis afin de pouvoir recevoir plus de ces objets.

On sait que dans la capitale, nombre d'automobilistes, qui ne roulent pas l'hiver, déposent leur voiture au « Mont-de-Piété », cela leur évite de payer l'impôt et diminue leurs frais de garage, diminue seulement, car ils ont en plus à payer un droit de place.

Cette digression faite, ajoutons que les prêts sur objets ne sont plus les seules opérations effectuées par le « Mont-de-Piété ».

On verra dans un prochain article, ce qu'est le crédit municipal. — **J. D.**

**Biscotte DELIS**
LA MEILLEURE
Biscuiterie EXCELSIOR
Les réclamer 112, boulevard Montebello, LILLE, et dans toutes les bonnes maisons d'alimentation

**Beurre fin, 16 fr. le kilo, Halle FLIPO**

## *LE CRIME DE LA FERME LEBRUN*

**ENCORE UNE NOUVELLE PISTE**

Il y a dix jours déjà, que le vieux trimardeur, Fernand Six, était assassiné dans les dépendances de la ferme Lebrun, aux Trois-Ponts.

Depuis, les efforts conjugués de la brigade mobile, de la police de sûreté, et de la police n'ont pu réussir à percer le mystère qui entoure toujours cette sombre affaire.

La journée dominicale a quelque peu ralenti l'enquête mais dès hier matin les inspecteurs reprenaient le collier de la chaîne et se mettaient à la chasse du criminel.

De nouveaux témoins ont été et seront encore interrogés par le commissaire enquêteur qui cherche à connaître exactement quelles étaient les relations de Six. Il est possible que ces interrogatoires et ceux des personnes qui ont approché le vieux chemineau de près amènent la découverte d'un individu en mauvais termes avec celui-ci, et qui l'aurait assassiné par vengeance. Sur ce point il est bon de rappeler qu'il a été définitivement écarté que le vol put être le mobile du crime.

D'autre part, les enquêteurs de la brigade mobile, soucieux de ne laisser aucun point obscur dans cette affaire poursuivent leurs recherches.

Nous croyons savoir qu'au mois d'août dernier Six fut aperçu à Fromelles en compagnie de deux femmes. De là, à établir une corrélation entre ce fait et le crime, il y a une marge. Cependant l'interrogatoire de ces deux femmes peut, s'il n'apporte pas un coup de théâtre vraiment renversant, fournir de sérieuses révélations ou de précieuses indications susceptibles, peut-être, de faire éclater la lumière ou la vérité.

**A. HERREMAN**
52, Rue Grande-Chaussée, LILLE
Son Pardessus récl. sur mesure à 350 fr.

## *UN INFIRMIER VALENCIENNOIS EST TOMBÉ MALADE DANS UN CAFÉ*

Dans la soirée de dimanche, vers 20 h., M. Antoine Bourel, 41 ans, infirmier à l'Hôpital de Valenciennes, se trouvait au café Glorieux, 118, Grande-Rue, à Roubaix.

Soudain, il s'affaissa brusquement et lourdement s'affala sur le plancher de l'estaminet.

M. le docteur Picot fut mandé d'urgence et prodigua ses premiers soins au malade, qu'il fit admettre à l'Hôpital de la Fraternité.

**VOL DE LAPINS**

Des malandrins se sont introduits au cours de la nuit de samedi à dimanche, dans le jardin de l'habitation de M. Albert Cassette, 53 ans, représentant 271, avenue Alfred-Motte.

Ils se sont emparés de huit lapins placés dans une caisse au fond du jardin.

Le préjudice causé est de 120 francs.

Les malfaiteurs n'ont laissé aucune trace.

**LA PLAQUE A ÉTÉ VOLÉE**

Au cours de l'autre nuit des malandrins se sont emparés d'une plaque en cuivre, portant le nom et la profession de son propriétaire, M. Edmond Bourgeois, 50 ans, teinturier, 149 rue d'Isly.

Cette plaque était apposée contre la porte de l'usine de M. Bourgeois située 33, Boulevard Montesquieu.

Plainte ayant été déposée, la police enquête.

**BOCK MEYERBEER** Meilleurs choix ... de la Région 3006

**LA CAMBRIOLE OPÈRE**

Mme Demaillet, 47 ans, propriétaire d'une confiserie, 122, rue de Lannoy, était allée passer la soirée du dimanche au spectacle.

Quand elle rentra chez elle, vers minuit 45, elle constata avec stupéfaction, que la porte de son magasin était ouverte. Elle se rendit rapidement compte que des cambrioleurs avaient pénétré dans sa maison. Ils avaient fouillé tout le rez-de-chaussée de l'habitation et ayant pu ouvrir le tiroir-caisse ils avaient mis la main sur une somme de 400 francs qu'il contenait.

Les malfaiteurs avaient pu pénétrer dans l'habitation sans fracturer la porte. Sans doute, étaient-ils possesseurs d'une clef adéquate ?

Une plainte a été déposée entre les mains de M. André, commissaire de police de permanence. La sûreté recherche les malfaiteurs.

**ADIEU COUVÉE**

M. Léon Fontaine, 43 ans, laitier, 57 rue de Barbieux, faisant sa tournée dimanche matin, arriva rue Jules Guesde vers 6 h. 45.

Pour effectuer une livraison, il pénétra chez un de ses clients, laissant sa voiture en stationnement devant l'habitation.

Un passant, mettant à profit l'absence momentanée du laitier, s'empara d'un panier d'œufs qui était placé sur la voiture.

M. Fontaine a déposé une plainte entre les mains de M. André, commissaire de permanence.

**EH BIEN PAYEZ MAINTENANT !**

Après l'heure réglementaire M. Maurice Vandecaveye, 31 ans, cabaretier, demeurant 87, rue du Fontenoy, laissait danser dans son établissement.

Un gardien de la paix survint et tint au cafetier un dialogue assez analogue à celui de la fourmi de la fable. Mais plus sévère il dressa contravention.

**Délicieux Café, le kg 17 fr., Halle Flipo**

**MÉDAILLE MILITAIRE**

Nous apprenons que la médaille militaire va être conférée à M. Grégoire Lautre, demeurant à Roubaix, 159, rue d'Avelghem. Ce dernier qui fit toute la campagne 1914-18 était déjà titulaire de la médaille militaire italienne et de la croix de guerre.

Deux fois blessé, il fut honoré de la citation suivante : « Au front depuis le début a toujours servi avec courage et dévouement ».

M. Lautre est mécanicien à la Compagnie Electrique depuis 24 ans.